



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
CONFÉDÉRATION
NATIONALE

Communiqué de presse

Date : 7/12/2023

Contact presse :

Benoît Hautier

01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33

b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges

Paris, 750009

www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateur et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Sortie d'un documentaire inédit

tourné en Belgique :

« Les souffrances cachées de l'euthanasie »

Fin de vie – société – euthanasie

Dans le contexte du débat sur l'aide active à mourir, les AFC présentent un documentaire tourné en Belgique avec la participation de professionnels de santé qui vivent directement les conséquences de la loi sur l'euthanasie votée en 2002.

Le documentaire sera diffusé en live sur YouTube le 1^{er} février 2024

Sa projection sera organisée en différents lieux par le réseau des AFC. Ce documentaire réalisé par Benoît Hautier, responsable de la communication de la CNAFC, a été tourné en Belgique près de Leuven.

Que trouve-t-on dans le documentaire ?

Il a été conçu comme un recueil de témoignages de soignants confrontés à l'euthanasie et à ses conséquences depuis plusieurs années. Les personnes interrogées dans le documentaire sont :

- Le professeur Timothy Devos, hématologue, référent des soins palliatifs,
- Le Dr An Haekens, psychiatre pour personnes âgées,
- Éric Vermeer, infirmier en soins palliatifs, psychothérapeute et éthicien
- François Truffin, infirmier en soins palliatifs,

ainsi que Jean-Paul Van de Walle, conseiller juridique.

Quel est l'objectif de ce documentaire ?

La volonté du réalisateur est de faire parler, sans tabou, des soignants et experts aux charismes divers dans un pays qui a légalisé l'euthanasie il y a vingt ans. Les expériences vécues renvoient aux questions de liberté de la personne et de la dignité, mais dévoilent aussi les conséquences moins connues de l'euthanasie : celles des souffrances collatérales qui continuent chez les proches comme chez les tiers soignants...

« Le recul sur la loi en Belgique permet de se rendre compte d'une chose effroyable, c'est que l'euthanasie ne supprime pas les souffrances, mais les déplace sur les proches et les soignants. » - Benoît Hautier.



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
CONFÉDÉRATION
NATIONALE

Communiqué de presse

À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2023, elles comptent **22 000 familles** adhérentes réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».